

CONSTRUCTIONS

Equipements publics, logements....

La plupart des préconisations seront prises en compte, de façon idéale, au moment de l'élaboration du SCAES qui définira faisabilité, dimensionnement, localisation, impact de l'équipement projeté. En attendant le SCAES, la grille suivante liste les critères à prendre en compte en distinguant l'incontournable et les « plus » du plan qualité Lot :

ADEQUATION AUX BESOINS

Incontournable :

- Se doter d'une analyse précise des besoins et capacités, de l'offre et de la demande sur les différents services liés
- Ajuster en conséquence dimensionnement, budget de fonctionnement prévisionnel, capacités d'autofinancement...
- Evaluer l'ensemble des coûts associés (infrastructures complémentaires, effets indirects...)
- Respecter les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

« Plus qualité Lot » :

- Privilégier polyvalences, complémentarités avec l'existant, diversification ancien/neuf, mixité sociale...
- Intégrer les clauses de « mieux-disant social » dans les marchés des travaux de construction
- Définir des modalités d'accès à l'équipement adaptées aux différents publics (tarification, horaires, accompagnements...)

IMPLANTATION URBAINE

Incontournable :

- Prendre en compte documents d'urbanisme, plans de prévention des risques, protection du patrimoine...
- S'adapter aux dessertes réseaux existantes (eau, électricité, assainissement, télécommunications)
- Choisir l'implantation optimale afin de minimiser les transports et de favoriser les déplacements doux

« Plus qualité Lot » :

- Comparer plusieurs solutions d'implantation pour limiter les impacts et la consommation de foncier
- Maîtriser l'impact de la construction sur le paysage (milieux naturels, patrimoine, éléments forts...) et sur l'agriculture
- Anticiper les risques d'impact sur le voisinage
- Utiliser les constructions publiques pour structurer l'espace public, soigner la qualité de ces espaces

EFFICACITE ENERGETIQUE

Incontournable :

- Appliquer la réglementation thermique en vigueur, installer équipements économes, éclairages performants...
- Étudier la faisabilité du puits canadien + ventilation double flux

« Plus qualité Lot » :

- Aller au-delà des performances énergétiques réglementaires, vers le passif pour le neuf
- Recourir aux énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie...), par réseau si possible
- Choisir une implantation et une conception prenant en compte les critères bioclimatiques (exposition, végétation...)
- Définir un cahier des charges d'utilisation économe en énergie

QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Incontournable :

- Intégrer la charte lotoise du BTP au marché des travaux de construction
- Installer des économiseurs d'eau, organiser le tri des déchets

« Plus qualité Lot » :

- Choisir une qualité architecturale susceptible de constituer une référence, pour contribuer au développement d'une architecture contemporaine digne de l'environnement lotois ; recourir à une maîtrise d'œuvre qualifiée
- Choisir des matériaux locaux, recyclés, renouvelables, écologiques ; exclure PVC, mousses isolantes, laine de verre...
- Limiter les surfaces imperméabilisées, étudier la faisabilité d'une récupération des eaux de pluie
- Définir un cahier des charges d'utilisation prévoyant gestion optimale des déchets (réduction à la source...), limitation des impacts sur le voisinage, entretien bio des espaces verts
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue au regard de l'environnement (management environnemental)
- Prévoir la fin de vie du bâtiment et le devenir de l'ensemble des matériaux

AMENAGEMENTS

Nouveaux quartiers, zones d'activité...

La plupart des préconisations seront prises en compte, de façon idéale, au moment de l'élaboration du SCAES qui définira faisabilité, dimensionnement, localisation, impact de l'aménagement projeté. En attendant le SCAES, la grille suivante liste les critères à prendre en compte en distinguant l'incontournable et le « plus » du plan qualité Lot.

Les principales préconisations sont détaillées dans les chartes départementales des nouveaux quartiers, des zones d'activité...

ADEQUATION AUX BESOINS

Incontournable :

- Se doter d'une analyse précise des besoins et capacités, pour s'assurer de la pertinence du projet et ajuster les objectifs
- S'inscrire dans un projet global de développement du territoire et évaluer l'ensemble des coûts associés (infrastructures complémentaires, effets indirects...)
- Définir un programme précisant cibles, dimensionnement, objectifs qualité, phasage, organisation projet, coûts...
- Respecter les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

« Plus qualité Lot » :

- Proposer un foncier de qualité, facile à construire (qualité des sols, bonne exposition, faible pente...)
- Intégrer les clauses de « mieux-disant social » dans les marchés des travaux d'aménagement
- Valoriser l'espace public, la création du lien social, la solidarité intergénérationnelle

IMPLANTATION URBAINE

Incontournable :

- Prendre en compte documents d'urbanisme, plans de prévention des risques, protection du patrimoine...
- S'adapter aux dessertes réseaux existantes (eau, électricité, assainissement, télécommunications)
- Choisir l'implantation optimale afin de minimiser les transports et de favoriser les déplacements doux

« Plus qualité Lot » :

- Comparer plusieurs solutions d'implantation pour limiter les impacts et la consommation de foncier
- Intégrer le projet au site : s'appuyer sur le paysage, valoriser les éléments patrimoniaux

EFFICACITE ENERGETIQUE

Incontournable :

- Appliquer la réglementation en vigueur (équipements publics, éclairage...)

« Plus qualité Lot » :

- Aller au-delà des performances énergétiques réglementaires
- Etudier la possibilité d'implanter un réseau de chaleur, favoriser le recours aux énergies renouvelables
- Choisir une implantation et une conception prenant en compte les critères bioclimatiques (exposition, végétation...)
- Définir un cahier des charges d'utilisation économe en énergie

QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Incontournable :

- Intégrer la charte lotoise du BTP au marché des travaux d'aménagement

« Plus qualité Lot » :

- Concevoir un véritable projet urbain et paysager, avec notamment une forte mobilisation pour réaliser des espaces publics de qualité ; recourir à une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire qualifiée
- Limiter les surfaces imperméabilisées, étudier la faisabilité d'une récupération des eaux de pluie
- Réglementer pour accompagner l'aménagement des lots privés (rapport au sol, végétation, couleurs, matériaux, stationnement privé...)
- Définir un cahier des charges d'utilisation prévoyant gestion optimale des déchets (réduction à la source, tri...), limitation des impacts sur le voisinage, entretien bio des espaces verts
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue au regard de l'environnement (management environnemental)

